



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Direction de l'ingénierie publique et des affaires communales
Pôle juridique et financier
Secrétariat du Comité des Finances Locales
Affaire suivie par : Michel HAMEL
dipac@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
michel.hamel@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

N° HC 363 /DIPAC/BFC

Papeete, le 13 MARS 2012

Monsieur le Président,

Conformément à votre volonté d'identifier comme prioritaire le paiement de la quote-part de la collectivité au Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP), je vous sollicite afin de procéder au versement d'un montant de 1,200 milliards Fcfp en mars 2012.

En effet, le FIP doit assurer dans les prochains jours le versement des dotations non affectées du mois de mars d'un montant de 1,018 milliards Fcfp. Par ailleurs, le secrétariat du CFL assurant la gestion du FIP a été saisi de demandes de remboursement au titre des dotations affectées pour un montant de près de 400 millions Fcfp.

Or, compte tenu du niveau actuel de trésorerie du FIP, communiqué lors de la réunion du Comité des Finances Locales du 8 mars dernier, d'un montant de 269 millions Fcfp, le FIP ne pourra procéder au versement de l'intégralité de ces sommes.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Pour le Haut-Commissaire
par déléation
Le Secrétaire Général
du Haut-Commissariat

Alexandre ROCHATTE

Monsieur Oscar TEMARU
Président de la Polynésie française